

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020 à 19 h 00

Présents :

M^r Pierre Sulpice, M^r Matthieu Caillard, M^{me} Maryline Rosset, M^{me} Laurence Boiron, M^r André Duperchy, M^r Laurent Debay, M^r Raphaël Chardonnet, M^{me} Frédérique Gruffat, M^{me} Christiane Perriand, M^r Stéphane Merlier.

Secrétaire de séance :

M^{me} Frédérique Gruffat.

Absents et excusés :

M^r Stéphane Lombard, M^{me} Sabrina Feigenblum, M^r Stéphane Games,

M. Steve Hooghe ayant donné procuration à M^{me} Laurence Boiron.

I. AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET GENERAL

L'article I.612-1 du Code général des Collectivités territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de faire application de ces articles dans la limite des crédits suivants :

Compte	Libellé	Montant
202	Frais doc. d'urbanismes	10 000 €
2116	Cimetières	12 500 €
21312	Bâtiments scolaires	2 500 €
21318	Autres Bâtiments publics	10 000 €
2151	Réseaux de voirie	10 000 €
21571	Matériel roulant	5 000 €
2158	Autres matériels & outillage	1 250 €
2183	Matériel de bureau Informatique	1 750 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2020 du budget général.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

II. QUESTIONS DIVERSES

Voie : Le Conseil départemental informe la commune que des travaux de réfection de la chaussée auront lieu entre le Chef-lieu et Santagneux. Il sera interdit d'ouvrir la voirie pendant un délai de 5 ans.

Contrat Ambition Région part Communauté de Communes de Yenne (CCY) : comme approuvé au précédent conseil municipal, la commission Salle des Fêtes a rencontré M. BRUN Raymond, architecte. Il nous proposera un budget avant la date du 15 février 2020.

ACCA : un concours de meutes de chiens se déroulera sur le territoire de la commune de Yenne le week-end du 29 février au 1^{er} mars 2020.

Adressage : plusieurs demandes de plans avec les nouvelles adresses ont été demandées. Il serait propice de réfléchir à la création d'un plan et de le diffuser aux habitants.

Paiement des repas du restaurant scolaire : une phase de test a été conduite avec trois familles volontaires de l'école pour le prélèvement. L'essai est concluant. Le prélèvement a été proposé à toutes les familles de l'école à compter du 1^{er} janvier 2020. 17 familles ont adhéré au service.